

Roland Erne (2002)

**Le syndicalisme, acteur de la démocratisation de  
l'Union européenne?**

in: T. Régis and S. Wolikow. (eds.)

*Les syndicalismes en Europe – 3. A l'épreuve de l'international*

Paris: Syllepse, pp. 161-78.

## Le syndicalisme – un acteur de la démocratisation de l'Union européenne?<sup>1</sup>

Roland Erne <sup>2</sup>

Même du point de vue de la démocratie libérale, la légitimité démocratique de la politique de l'Union européenne peut aisément être remise en question : comment peut-on garantir la *réactivité* d'une institution envers de ses citoyens s'il lui manque les capacités matérielles pour agir selon la volonté exprimée ses membres ? Comment les décisionnaires peuvent-ils être tenus pour *responsables* dans un système européen qui ne définit pas clairement les niveaux de décision politique et de mise en œuvre ? Comment garantir l'*accès* et la *participation* des citoyens dans une sphère politique où manquent la transparence des décisions politiques, un espace public développé et des droits civils, politiques et sociaux essentiels ? Il n'est pas surprenant que le "déficit démocratique" de l'UE soit l'objet de débat. Il semble, cependant, que de nombreux gouvernements aspirent simultanément à des réformes démocratiques et au statu quo, autrement dit, à un renforcement de la légitimité de l'UE, sans remise en cause de la distribution actuelle des pouvoirs. Mais, les dirigeants ont rarement suscité des processus de démocratisation.

Les syndicats pourraient être des agents de la démocratisation de l'Union européenne pour deux raisons : primo, le syndicalisme a souvent joué un rôle substantiel dans les processus de *démocratisation nationale*. Secundo, les syndicats ont été parmi les premières organisations citoyennes à être impliquées dans le processus d'intégration européenne. Cependant, ces considérations ne signifient pas nécessairement qu'ils joueront un rôle important dans la démocratisation de l'UE. L'euro-démocratisation est très différente des expériences précédentes. Contrairement aux processus nationaux correspondants, elle ne peut guère être analysée comme la transition de l'autoritarisme vers la démocratie dans un Etat établi.<sup>3</sup> Tandis que les régimes autoritaires excluent généralement la *libre* activité syndicale et poussent donc les syndicats à participer aux mouvements de démocratisation, l'organisation actuelle des institutions européennes offre des options supplémentaires pour le syndicalisme. Toutefois, une simple analyse des idéologies syndicales est source d'erreur. Les décisions stratégiques dépendent prin-

---

<sup>1</sup> À paraître dans: Regin T., Wolikow S. (dir.) *Les syndicalismes en Europe*, vol.3, Paris: Syllepse/Université de Dijon. Traduit de l'anglais par Vincent Biringier et Tania Régin.

<sup>2</sup> Chercheur à l'Institut Universitaire Européen, San Domenico di Fiesole (Florence), Département Sciences Politiques et Sociales, E-mail: erne@iue.it.

<sup>3</sup> Cf. Schmitter, P. C., *How to democratize the European Union - and why brother?*, Maryland and Oxford, Rowman & Littlefield, 2000.

ciement à la fois des *intérêts* et des *ressources* dont dispose une organisation. J'établirai ainsi une typologie des différentes ressources de pouvoir des syndicats, en général et dans le contexte de l'UE en particulier, avant d'examiner les perspectives et les propriétés de plusieurs stratégies alternatives relatives au futur développement de l'Union européenne, à savoir l'Euro-démocratisation, l'Euro-technocratisation et la (re-)nationalisation.

## 1. Les ressources de pouvoir des syndicats en général

### 1.1. *Pouvoir de mobilisation sur le lieu de travail*

Avant tout, les syndicats tirent leur pouvoir de la *mobilisation sur le lieu de travail*, par exemple, de leur capacité à mener des actions revendicatives et des grèves. Ce pouvoir peut être décrit comme le pouvoir constitutif du syndicalisme. Bien qu'il puisse toujours jouer un rôle majeur dans les valeurs du mouvement ouvrier, les effets concrets de ces stratégies ont diminué au cours des dernières années. La régression des mouvements de grève a été partiellement compensée par un accroissement de *formes institutionnalisées* du pouvoir des syndicats sur le lieu de travail. Le système de co-détermination allemande, les *lois Auroux* en France et la récente loi Britannique d'injonction aux employeurs de reconnaître les syndicats représentatifs comme partenaires contractuels en sont des exemples. Ceci nous mène à la seconde forme de pouvoir syndical.

### 1.2. *Pouvoir de mobilisation politique*

La seconde source de pouvoir des syndicats est liée à leur capacité à provoquer l'action politique, en utilisant des canaux d'influence soit parlementaires soit extra-parlementaires. En Europe le pouvoir politique des syndicats a été relié avec leur capacité de menacer le consensus social<sup>4</sup> : soit en manifestant, soit en influençant les élections et les référendums, en raison de leur capacité à mobiliser un grand nombre des citoyens. Comme le nombre de travailleurs est plus élevé que le nombre de capitalistes, le travail a théoriquement un avantage structurel sur le capital dans un régime démocratique. Ce qui explique pourquoi le mouvement ouvrier s'est habituellement battu pour la démocratisation en général, et pour l'extension du droit de vote en particulier.<sup>5</sup> La généralisation des droits politiques a souvent favorisé l'établissement

---

<sup>4</sup> Pizzorno, A. 'Political exchange and collective identity in industrial conflict', in: Crouch, C., Pizzorno A. (dir): *The resurgence of class conflict in Western Europe, since 1968, Vol. 2*, pp. 277-298. London: Macmillan., 1978, p. 279.

<sup>5</sup> Hobsbawm, E. *World of labour*, London: Weidenfeld & Nicolson. p. 306; Sassoon, D. *One hundred years of*

de droits sociaux<sup>6</sup>. En effet, les principales réalisations du syndicalisme au 20<sup>e</sup> siècle, comme l'établissement de l'Etat-providence dans divers pays d'Europe occidentale, ne peuvent être expliquées sans souligner l'intime interaction entre les syndicats et leurs partis alliés, socialistes et/ou chrétiens-démocrates. En outre, l'Etat peut intervenir, non seulement par le biais du droit du travail et de programmes d'aides publiques, mais aussi en usant de son important pouvoir de consommateur. Les autorités publiques peuvent en effet exiger de leurs fournisseurs qu'ils soient en conformité avec le droit du travail et les conventions collectives respectives. Aujourd'hui, le rapport des syndicats avec leurs alliés traditionnels est plus faible que ce qu'il n'a été. Cependant, même le Chancelier Schröder et le Premier Ministre Blair sont contraints de prendre en considération le vote syndical. De plus, le pouvoir politique des syndicats peut aussi résulter de leur capacités, fréquemment démontrées, à organiser d'importantes manifestations politiques (cf. par exemple les mouvements sociaux de Novembre/Décembre 1995 en France et de Décembre 1994 en Italie). Ces dernières peuvent parfois imposer aux leaders politiques de changer leur politique.

### 1.3. *Pouvoir d'échange*

La troisième source de pouvoir des syndicats peut être décrite comme la capacité à conclure des échanges ou accords avec des employeurs et/ou des leaders politiques. Cette source de pouvoir est – ironiquement – liée avec une renonciation (partielle) de l'utilisation des deux autres sources de pouvoir que sont la capacité à mener des actions revendicatives et la mobilisation politique. Pour atteindre un but spécifique, les syndicats peuvent démontrer leur volonté de discipliner leurs membres.

Les syndicats peuvent conclure des conventions collectives avec le patronat pour réguler les salaires, le temps de travail, etc. Le syndicalisme peut aussi offrir aux employeurs une collaboration en vue de convaincre les ouvriers d'utiliser de nouvelles technologies, de respecter les règles de sécurité ou de suivre des formations. En outre, les syndicats et les employeurs pourraient faire pression ensemble sur les politiciens en faveur de leurs industries. Les syndicats peuvent aussi essayer d'organiser des "échanges politiques"<sup>7</sup> avec des leaders politiques. D'habitude, les syndicats acceptent le poids d'une décision gouvernementale contestée, en échange d'une politique qui leur est favorable. Parfois, le pouvoir d'échange politique peut

---

*socialism*. London: Fontana Press, 1996, p. 9.

<sup>6</sup> Marshall, T. H., "Citizenship and social class", in Marshall T.H. and Bottomore T., *Citizenship and social class*, London, Pluto Press, 1992, pp.3-51.

<sup>7</sup> Pizzorno, A. (1998), *op. cit.*

même prendre une forme purement symbolique. Dans ce cas, ni les leaders politiques ni les syndicats n'échangent quoi que ce soit de concret, mais seulement de l'information, de l'expertise et, ainsi, de la légitimité. Dans un tel contexte, les syndicats ne sont plus un simple contre-pouvoir mais un acteur dans un réseau politique (néo-corporatiste), qui assume également des fonctions gouvernementales. Toutefois, une telle forme de "corporatisme négocié" peut également comporter des risques pour le mouvement ouvrier. Les principaux problèmes sont une impossibilité à faire confiance au capital et au gouvernement, une inadéquation de l'information disponible pour juger du caractère d'un problème et la nature ultérieure des bénéfices attendus en compensation des sacrifices présents.<sup>8</sup>

## 2. Les ressources de pouvoir des syndicats dans l'Union européenne

### 2.1. *Pouvoir de mobilisation sur lieu de travail*

Ces dernières années, plusieurs "euro-grèves" ont été menées. Alors que les grèves européennes des chemins de fer (en 1992 et 1998) ou des ouvriers textiles (1980)<sup>9</sup> ont connu un intérêt public mineur, la grève transnationale du 6 mars 1997 contre la fermeture de l'usine de Renault-Vilvoorde a fait la une de toute la presse continentale. La mobilisation n'a pas empêché la fermeture de l'usine de Vilvoorde. Ce n'était pas pour autant un échec. Joël Barbe, un délégué de la CGT française du comité de groupe européen, dit la chose suivante :

"Pour nous, la fermeture de Vilvoorde est un échec. Mais la bataille, elle, n'était pas un échec. Par notre engagement aux côtés des travailleurs belges, nous avons fait bouger les structures syndicales française, contribué à la solidarité européenne, permis d'obtenir une renégociation de l'accord du Comité du groupe européen Renault avec des avancées significatives (...) comme celles de la jurisprudence sur les Comités de groupes européens en général."<sup>10</sup>

Cependant, il serait faux de soutenir que le pouvoir de mobilisation sur le lieu de travail est, aujourd'hui, une ressource significative des syndicats au niveau européen. Ceci peut s'expliquer de plusieurs façons. Outre les difficultés générales liées à l'action collective, les

<sup>8</sup> Crouch, C., *Industrial relations and European state traditions*, Oxford, Clarendon Press, 1993, p.44.

<sup>9</sup> La *Süddeutsche Zeitung* du 3 décembre 1980 décrivait la grève d'une heure de 2,6 millions de travailleurs du textile dans toute la CEE contre la politique communautaire relative à l'Accord Mondial sur le Textile comme un événement unique à ce jour. Accessoirement, la presse a commenté les événements de Renault-Vilvoorde pratiquement dans les mêmes termes. Cf. Langneau, E., P. Lefébure, "La spirale de Vilvoorde: médiatisation et politisation de la protestation. Un cas d'europanisation des mouvements sociaux", Les cahiers du CEVIPOF, 22, Paris, 1999.

<sup>10</sup> Vanhulle, St., *et al.*, *Le choc Renault Vilvoorde*, Bruxelles/Paris, EPO/VO Editions, 1998, p.242.

organisateurs potentiels de mobilisations européennes sur le lieu de travail font face aux deux problèmes suivants :

La législation sur le droit de grève est variable dans les Etats membres de l'UE. Alors qu'en Allemagne, par exemple, le droit de grève est un droit *collectif* et fortement régulé, la constitution française définit le droit de grève comme un droit *individuel* fondamental. De plus, la législation européenne relative au droit de grève est elle-même contradictoire. Tandis que l'Article 28 de la récente, mais pas encore contraignante Charte des Droits Fondamentaux de l'Union européenne parle explicitement d'un droit de grève individuel *ou* collectif, en conformité avec la loi communautaire et les lois et pratiques nationales, l'Article 137 du Traité de la Communauté européenne exclut la liberté de coalition et le droit à l'action industrielle, même si les articles 138 et 139 soulignent le rôle des partenaires sociaux au sein de ce qu'il est convenu d'appeler le "dialogue social". C'est pourquoi la Confédération Européenne des Syndicats (CES) exige l'intégration de la Charte des Droits Fondamentaux dans le Traité de la Communauté européenne.

Le second problème principal est lié à la diversité des traditions politiques et des institutions des différents syndicats nationaux, reflétant une diversité de circonstances économiques et de cultures politiques. Comment un lieu de travail transnational basé sur une solidarité syndicale peut-il être forgé quand les syndicalistes locaux ont si peu de possibilités de communiquer entre eux ? Le nombre de syndicalistes concernés par les questions européennes augmente, mais très lentement. Pendant des décennies, la politique syndicale européenne était entièrement une question de cadres syndicaux européens et nationaux. Ce n'est que depuis l'adoption de la directive de 1994 sur les comités d'entreprise européens que le syndicaliste au niveau de l'entreprise est aussi directement impliqué dans des affaires européennes. Le contenu de cette directive est relativement modeste. De plus, la compétition entre les différents sites d'une même multinationale ne favorise en rien la coopération transnationale. Cela a motivé des tenants de "l'euro-scepticisme" dans leur conviction que le comité d'entreprise européen mènerait à une nouvelle décentralisation et à l'érosion des conventions collectives nationales.<sup>11</sup> Néanmoins, les exemples de grèves et journées d'action transnationales de ABB-Alstom-Power (2000)<sup>12</sup> et de General Motors (2001)<sup>13</sup> permettent aussi une conclusion plus optimiste,

---

<sup>11</sup> Streeck W., "Industrielle Beziehungen in einer internationalisierten Wirtschaft" in Beck U., *Politik der Globalisierung*, Frankfurt am Main, Suhrkamp, 1998, p.200.

<sup>12</sup> EIROOnline, May 2000, <http://www.eiro.eurofound.ie/2000/05/inbrief/EU0005247n.html>.

<sup>13</sup> EIROOnline, February 2001, <http://www.eiro.eurofound.ie/2001/02/inbrief/eu0102293n.html>.

si l'on prend en compte que les comités d'entreprise européens et des contacts syndicaux transnationaux supplémentaires ont joué un rôle dynamique dans ses conflits.

Cependant, la faiblesse du pouvoir de mobilisation européenne sur le lieu de travail n'explique pas certaines réalisations du mouvement syndical, tel que le protocole social du Traité de Maastricht. De plus, comment peut-on expliquer le fait que les organisations européennes des employeurs (UNICE et CEEP) concluent certains accords irrévocables avec la Confédération Européenne des Syndicats (CES) ?

## 2.2. *Pouvoir de mobilisation politique*

La ressource essentielle des syndicats au niveau européen est basée sur l'action politique institutionnalisée. En fait, la CES n'a pas convaincu l'UNICE et la CEEP de signer les différents accords<sup>14</sup> au sein du "le dialogue social" par le biais d'une mobilisation sur le lieu de travail. Ces accords sont le résultat de la capacité de mobilisation politique des syndicats face à la Commission européenne. Les organisations des employeurs ont fini par signer les accords parce que c'était la seule façon pour eux de prévenir une *initiative politique* de la Commission en faveur d'une directive européenne relative à ces sujets. Cependant, après la crise dans le processus de ratification du Traité de Maastricht, certains syndicats européens se sont rendu compte qu'ils ne devaient pas concentrer uniquement leur pouvoir de mobilisation politique sur la Commission. Ceci explique pourquoi plusieurs syndicats nationaux ont commencé à mieux coordonner leurs pressions sur les délégations respectives au Conseil et pourquoi la CES a organisé et soutenu plusieurs manifestations transnationales en vue d'accroître ses ressources. Des exemples en sont la manifestation européenne contre la fermeture de l'usine de Renault-Vilvoorde qui a rassemblé environ 70.000 syndicalistes à Bruxelles (le 16 mars 1997), la journée d'action de la CES pour un véritable chapitre sur l'emploi dans le Traité d'Amsterdam (le 28 mai et le 10 juin 1997), ainsi que les manifestations de la CES avant les sommets du Conseil européen de Luxembourg (le 20 novembre 1997), de Feira (le 19 juin 2000) et de Nice (le 6 décembre 2000).

---

<sup>14</sup> Jusqu'à maintenant, trois accords inter-sectoriels ont été adoptés, un sur le congé de paternité (1995), un sur le travail à temps partiel (1997), et un sur les contrats à durée déterminée (1999).

### 2.3. *Pouvoir d'échange*

Étant donnée la quasi-absence de pouvoir de mobilisation sur le lieu de travail, les confédérations syndicales européennes ont, jusqu'ici, principalement usé de leur pouvoir d'échange politique. Dès le début du processus d'intégration européenne, les syndicats ont fréquemment utilisé cette ressource pour influencer le processus d'intégration européenne. Alors que, par exemple, le parti social-démocrate allemand a rejeté le plan de Schuman pour la création de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, le DGB, quant à lui, a soutenu le Gouvernement Adenauer sur cette question. Ainsi, le premier membre allemand de la Haute Autorité fut un ancien syndicaliste, Heinz Potthoff<sup>15</sup> et le gouvernement Adenauer fit voter une loi de co-détermination acceptable pour les industries du charbon et de l'acier<sup>16</sup>. Ce modèle d'échange se poursuit pendant tout le processus d'intégration européenne.

Même si l'intégration économique et politique exerce une pression structurelle et fonctionnelle sur le syndicalisme, la plupart des syndicats ont offert leur appui aux leaders politiques dans la légitimation de l'intégration européenne en échange de certains avantages, comme la reconnaissance officielle de la CES<sup>17</sup>. Ainsi, la CES a graduellement obtenu un accès à la politique sociale européenne. Cependant, dans ce secteur, les compétences de l'Union européenne restent limitées. Dans d'autres secteurs (comme par exemple la politique économique et monétaire, le contrôle des fusions de sociétés, etc.), les syndicats restent en marge du processus décisionnel, étant donné que le processus décisionnel dans ces secteurs est basé sur des critères d'efficacité technocratiques et non pas sur une politique démocratique<sup>18</sup>.

## 3. Les différentes stratégies syndicales européennes possibles

Le schéma 1 compare l'*euro-démocratisation* avec des alternatives possibles, à savoir l'*euro-technocratisation* et la (*re-*)*nationalisation*. La (*re-*)*nationalisation* est définie comme un processus par lequel les compétences de l'Union européenne sont (ré-)établies au niveau de

<sup>15</sup> Potthoff n'était pas le seul syndicaliste de la Haute Autorité. Le gouvernement belge a coopté Paul Finet, secrétaire général de la *Fédération Générale du Travail de Belgique* et premier président de la *Confédération Internationale des Syndicats Libres*.

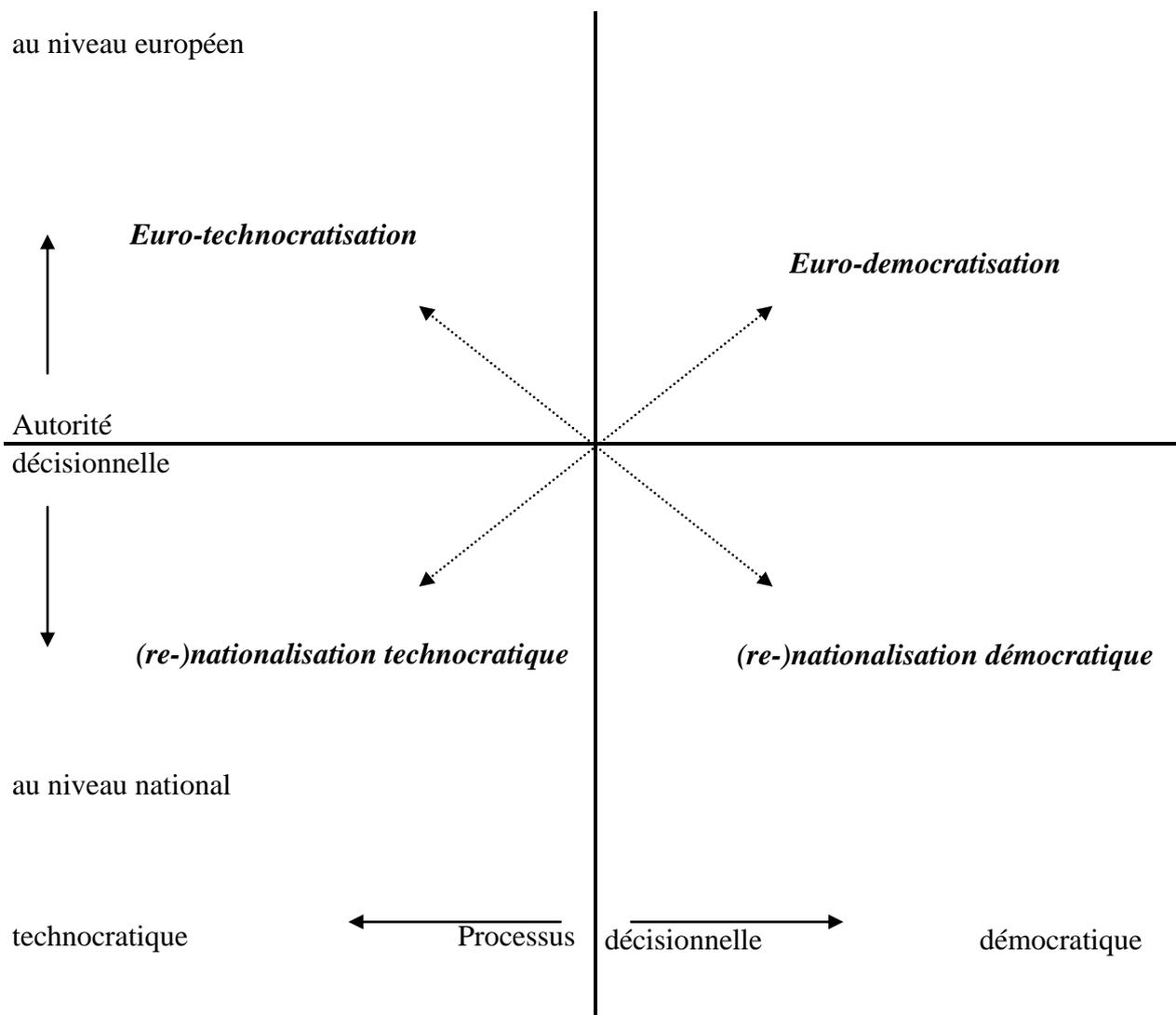
<sup>16</sup> Schönhoven K. and Weber H., *Quellen zur Geschichte der deutschen Gewerkschaftsbewegung im 20. Jahrhundert. Band 11. Der Deutsche Gewerkschaftsbund 1949-1956*. Köln, Bund, 1996, XLIII.

<sup>17</sup> Gobin, C., *L'Europe syndicale*. Bruxelles: Editions Labor, 1997; Pernot, J.-M., "Une université européenne du syndicalisme? L'Europe des syndicats", *Politix*, 43, 3, 1998, pp. 53-78.

<sup>18</sup> Majone, G., "Understanding Regulatory Growth in the European Community", *EUI Working Paper SPS No. 94 /17*, Florence, European University Institute, 1994.

l’Etat-nation. Toutefois, deux types de “(re-)nationalisation” peuvent apparaître, à savoir le nationalisme démocratique de l’Etat-providence et le nationalisme technocratique de l’Etat-concurrence (*competition state*)<sup>19</sup>. L’euro-technocratisation décrit un processus menant à une augmentation de la prise de décision “apolitique” par “des experts” européens déconnectés de la politique partisane. Enfin, l’euro-démocratisation vise à promouvoir le *processus décisionnel responsable* et l’accès et la *participation* des citoyens dans le processus décisionnel de l’Union européenne<sup>20</sup>.

**Schéma 1: Différentes stratégies liées à l’évolution de l’Europe politique**



<sup>19</sup> Cerny, P. G., *The changing architecture of politics : structure, agency, and the future of the state*, London, Sage, 1990.

<sup>20</sup> Erne R., Gross A., Kaufmann B, Kleger H. (dir), *Transnationale Demokratie. Impulse für ein demokratisch verfasstes Europa*, Zürich, Realotopia, 1995.

Il reste à considérer quelle future évolution politique satisferait au mieux les principaux intérêts des syndicats, dans le contexte de leurs ressources de pouvoir actuelles. Dans cette optique, je considérerai les bénéfices ou pertes potentiels pour les syndicats, en lien avec ces différentes stratégies politiques.

### **3.1. *La stratégie euro-technocratique***

L'absence de pouvoir de mobilisation sur la base du lieu de travail et la fragilité du pouvoir de mobilisation politique au niveau de l'UE étant admises, les syndicats européens ont traditionnellement basé leur activité sur le pouvoir d'échange politique. Ainsi, les activités syndicales européennes traditionnelles ont été basées sur une "diplomatie" syndicale, incluant exclusivement des leaders syndicaux et des experts nationaux et européens. Cependant, cette stratégie semble n'être que partiellement efficace, au regard de certaines réalisations comme le protocole social de Maastricht. Ceci pourrait s'expliquer par une compatibilité de ce type d'action syndicale avec le mode de fonctionnement "expertocratique" des institutions européennes. En effet, les institutions européennes peuvent favoriser la participation syndicale dans l'élaboration politique européenne parce qu'elles ont besoin de l'expertise et de la légitimité des syndicats pour agir dans certains champs politiques comme la politique sociale ou de l'emploi. C'est la raison pour laquelle l'euro-technocratisation pourrait constituer une stratégie syndicale européenne possible.

Cependant, l'adoption d'une telle stratégie a un coût : une réduction considérable des perspectives des syndicats. En effet, les syndicats européens pourraient devenir de plus en plus de simples agents pour certains aspects des politiques sociales et de l'emploi, marginalisant de fait leurs objectifs et leurs valeurs politiques et économiques globaux. Ainsi, une Europe sociale qui ne se limite pas seulement aux camps réduits couvert par l'Article 137 du Traité de la Communauté européenne a peu de chances d'être le résultat d'une stratégie d'euro-technocratisation, surtout puisque elle n'inclut pas les décisions macro-économiques déterminantes.

### **3.2. *La stratégie de (re-)nationalisation démocratique***

Si le syndicalisme a toujours confiance en ses ressources nationales et pense toujours pouvoir poursuivre une politique économique et sociale purement nationale, il aura tendance à politiser et à rejeter le processus d'intégration européenne comme un "projet capitaliste"; et tentera de poursuivre une stratégie de "re-nationalisation" de l'Etat-providence.

Dans une certaine mesure, cette argumentation traditionnelle de la gauche anti-CEE semble rationnelle, étant donné l'impact persuasif du néo-libéralisme sur la politique économique de l'Union européenne. Toutefois, ce serait une erreur de confondre le projet politique de l'Union européenne avec le processus de "transformation générale"<sup>21</sup> de la mondialisation économique. Un autre facteur favorisant une stratégie de "*re-nationalisation*" de l'*Etat-providence* se trouve ancrée dans l'erreur d'appréciation suivante. Nous considérons souvent la situation sociale et politique dans notre propre pays comme meilleure qu'ailleurs. Ce qui ne peut cependant être vrai dans la mesure où on retrouve les mêmes revendications dans pratiquement chaque Etat européen.

Au cours de ces dernières années, cette stratégie de *re-nationalisation* a perdu beaucoup de son attrait. La mondialisation de l'économie et la crise de la politique keynésienne dans les deux dernières décennies met sérieusement en doute les perspectives du socialisme démocratique au niveau d'un seul pays.<sup>22</sup> De plus, même si la critique euro-sceptique est juste, elle ne soutiendrait pas forcément une stratégie de re-nationalisation : Paradoxalement, si le scénario pessimiste s'avère vrai et si la marge laissée au niveau national à l'action efficace se réduit de façon systématique, les pressions pour un transnationalisme efficace vont s'intensifier.<sup>23</sup>

### 3.3. *La stratégie de (re-)nationalisation technocratique*

Le manque de pouvoir de mobilisation basé sur le lieu de travail et la fragilité du pouvoir de mobilisation au niveau européen pourraient aussi mener à un autre type de stratégie de (re-)nationalisation. Si le syndicalisme perd confiance en la politique keynésienne nationale et ne croit pas en la possibilité d'une Union européenne sociale et démocratique, il pourrait envisager une stratégie de (re-)nationalisation qui favorise le développement d'une Etat-concurrence.<sup>24</sup>

Les signes typiques de cette stratégie sont les pactes sociaux, qui tendent à augmenter la compétitivité nationale. Cependant, ces pactes diffèrent grandement des pactes néo-corporatistes

---

<sup>21</sup> Altvater E. and Mahnkopf B., *Grenzen der Globalisierung. Ökonomie, Ökologie und Politik in der Weltgesellschaft*, 4. völlig überarbeitete Auflage, Münster, Westfälisches Dampfboot, 1999, p.31.

<sup>22</sup> Voir la fin dramatique de la politique socialiste du début du premier septennat de François Mitterrand en 1983 et les politiques de "new labour" actuelles des gouvernements européens de centre-gauche.

<sup>23</sup> Hyman, R. 'European industrial relations: from regulation to deregulation to re-regulation? The end of an old regime and the struggle for a new order', in: F. Verzetnitsch and Verein Zukunfts- und Kulturwerkstätte (dir.) *Europa 2000+*, pp. 5-16. Wien: Verein Zukunfts- und Kulturwerkstätte.

<sup>24</sup> Streeck, W.: 'Competitive Solidarity: Rethinking the "European Social Model"', MPIfG Working Paper 99/8. Köln: Max Plank Institute for the Study of Societies.

sociaux des années 1970. Ils ne constituent pas des compromis entre des intérêts de classe contradictoires, mais plutôt des alliances monistes visant à accroître les revenus de l'économie nationale, tout en ignorant la question de la juste redistribution. En raison de sa rationalité sans alternative, cette stratégie peut être appelée technocratique.

La principale compensation offerte aux syndicats par de tels accords est leur reconnaissance formelle comme un acteur clef des rapports industriels et de la politique économique et sociale. Cependant, les bénéfices des accords négociés en matière de limitation des salaires ne sont pas réduits à la réaffirmation du rôle institutionnel des syndicats. Au final, ils peuvent encourager le capital flottant international à investir dans l'économie nationale concernée. Dès lors, le syndicalisme espère que cela pourrait aussi amener une croissance de l'emploi, qui viendrait compenser les concessions faites dans le cadre du pacte social.

Ces espoirs pourraient être illusoire. De plus, les pactes sociaux pourraient dégénérer pour devenir un jeu compétitif de stratégies nationales rivales<sup>25</sup>. Quand le pays voisin réagit aussi par la négociation de concessions compétitives, l'avantage compétitif du premier pays se restreint rapidement. Ceci peut conduire à un cercle vicieux et au dumping social, en particulier dans "l'Euroland", où le jeu sur les taux de change flexibles n'est plus possible<sup>26</sup>. Même si quelques économies nationales pourraient tirer leur épingle dans une telle compétition, cette dernière s'avèrera fatale sur le long terme. Ce danger a aussi induit des contre-tendances. Quelques syndicats ont par exemple commencé à coordonner leurs politiques de négociation de façon transnationale, en particulier au sein de la Fédération Européenne de la Métallurgie et au sein d'un groupe de coordination multilatéral de syndicats allemands et du Benelux appelé le "Groupe de Doorn".<sup>27</sup>

---

<sup>25</sup> Martin A., "Social pacts, unemployment, and the EMU Macroeconomic Policy", in Fajertag G., Pochet P. (ed.), *Social pacts in Europe – New Dynamics*, Brussels, ETUI and OSE, 2000, p.396.

<sup>26</sup> Ironiquement, la non-adhésion du Royaume-Uni à la monnaie unique a contrebalancé nombre des tentatives anglaises d'accroître la compétitivité du Royaume-Uni via les normes du travail, en raison de la valeur croissante de la livre en comparaison avec le deutsche mark/l'euro au cours des dernières années.

<sup>27</sup> Schulten, T., "'Doorn group' holds forth annual meeting", *EIROOnline*, September 2000. <http://www.eiro.eurofound.ie/2000/09/Feature/DE0009281F.html>; Schulten, T., Bispinck, R. (2001) *Collective Bargaining under the Euro. Experiences from the European metal industry*. Brussels: ETUI.

### 3.4. *La stratégie de l'euro-démocratisation*

Vu l'impact croissant de la politique européenne, une européanisation des activités des syndicats pourraient s'avérer plus prometteuse pour le syndicalisme que les stratégies précédentes. Ceci impliquerait une coopération croissante des syndicalistes à un niveau transnational. D'ailleurs, la "voix" des syndicats bénéficie d'une audience croissante comme le démontre la récente multiplication des euro-manifestations. La plupart de ces mobilisations visent des cibles politiques telle que la révision de traités de l'Union européenne, la Charte européenne des droits fondamentaux et la directive européenne sur le travail, etc. Et même si des mobilisations ont eu lieu au sein d'une entreprise, elles ont souvent eu une dimension politique.<sup>28</sup>

Le pouvoir de mobilisation sur une base politique devient d'autant plus efficace que le système politique correspondant fournit l'accès et des occasions de participation aux citoyens. Cependant, dans le cadre d'un système politique peu démocratique, la probabilité est forte que telles mobilisations soient sans conséquence. De plus, la logique d'échange politique n'est possible que dans la mesure où les leaders politiques ou les banques centrales ont besoin des syndicats pour légitimer, réaliser ou mettre en œuvre des décisions politiques ou économiques. Néanmoins, l'éloignement des institutions européennes et le fait, qu'un nombre important de décisions au niveau européen soient traitées de façon réglementaire et non pas politique, permet aux dirigeants européens de contourner la responsabilité démocratique.

Dans un système européen plus démocratique cela changerait certainement. C'est pourquoi les syndicats devraient trouver un intérêt à une Europe démocratique et fédérale. Le soutien syndical actif en faveur d'une *démocratisation* de l'Union européenne serait non seulement en accord avec leurs programmes et idéologies, mais aussi avec la tentative réaliste d'accroître les ressources du pouvoir syndical. Que devraient alors faire les syndicats européens s'ils souhaitent examiner attentivement une stratégie euro-démocratique ? Comment serait-il possible de convertir l'européanisation "d'un projet élitiste en un projet populaire" ?

Malgré la publication de certaines études explorant à la fois la désirabilité et la possibilité d'une euro-démocratie, il est étonnant que peu de réflexion ait été consacrée à la difficile

---

<sup>28</sup> Voir par exemple la manifestation du 10 avril 2000 de la Fédération Européenne de la Métallurgie à Bruxelles : pendant cette journée d'action environ 2000 employés d'(ABB-)Alstom-Power manifestaient contre le plan mondial de licenciements de la direction (cf. *Le Monde*, 12 avril 2000). Dans une résolution (PE 288.615), le Parlement européen a soutenu les syndicats dans ce conflit, en particulier en raison du fait que la direction de la multinationale a négligé la directive sur les comités d'entreprise européens.

question des acteurs dans un processus de démocratisation de l'Union européenne. Néanmoins, le tableau 1 présente un modèle expérimental qui doit nous aider à identifier les activités qui favoriseraient les différentes stratégies.

**Tableau 1: Les indicateurs des stratégies liées à l'évolution de l'Europe politique**

	Euro-		(Re-)nationalization	
	démocratisation	technocratisation	démocratique	technocratique
<i>Développement d'une espace publique européenne</i>	+	-	-	
<i>Propagation d'actions collectives transnationales</i>	+	-	-	
<i>Augmentation des décisions de type expertocratique</i>	-	+	-	
<i>Montée du nationalisme de l'Etat-concurrence</i>	-	+/-	-	+
<i>Rejet du processus d'intégration européenne</i>	-	-	+	+/-
<i>Politisisation de l'intégration européenne</i>	+	-	+	+/-
<i>Développement des convictions euro-démocratiques</i>	+	+/-	-	-

## 4. Conclusion

L'objet de ce document était de savoir si le syndicalisme est un acteur de l'euro-démocratisation, de l'euro-technocratie ou de la (re-)nationalisation. Pour l'instant, il est prématuré de tirer une conclusion générale de ces questions. Mes premières recherches initiées dans le cadre d'un doctorat<sup>29</sup> indiquent que différentes branches et sections d'entreprise du même syndicat peuvent travailler dans des directions opposées, favorisant l'euro-démocratisation ou la re-nationalisation.

Néanmoins, on peut dire que les syndicats qui contribuent à l'élaboration d'une sphère publique européenne, qui prennent aussi l'initiative d'actions collectives au niveau européen, qui politisent le processus d'intégration européenne et qui développent des convictions euro-démocratiques, favorisent l'euro-démocratisation. En revanche, les syndicats qui négligent la création d'une sphère publique européenne, qui restent éloignés de l'action collective européenne et qui essaient d'augmenter la compétitivité de leur économie nationale au détriment de leurs voisins conduisent une stratégie technocratique de (re-)nationalisation, même si, en rhétorique, ils soutiennent "l'Europe sociale et démocratique".

## Bibliographie

- Altvater E. and B. Mahnkopf (1999) *Grenzen der Globalisierung. Ökonomie, Ökologie und Politik in der Weltgesellschaft*, 4. völlig überarbeitete Auflage, Münster: Westfälisches Dampfboot.
- Cerny, P. G. (1990) *The changing architecture of politics : structure, agency, and the future of the state*, London: Sage.
- Crouch, C. (1993) *Industrial relations and European state traditions*, Oxford, Clarendon Press, 1993.
- Erne R., A. Gross, B. Kaufmann & H. Kleger (dir) (1995), *Transnationale Demokratie. Impulse für ein demokratisch verfasstes Europa*, Zürich: Realtopia.
- Erne, R., *Organised labour – an actor of Euro-democratisation, Euro-technocratisation or (re-)nationalisation?* Ph.D. thesis, Florence, European University Institute (en cours).
- Gobin, C. (1997) *L'Europe syndicale*. Bruxelles: Editions Labor.
- Hobsbawm, E. (1984) *Worlds of labour: further studies in the history of labour*, London: Weidenfeld & Nicolson.

---

<sup>29</sup> Erne, R., *Organised labour – an actor of Euro-democratisation, Euro-technocratisation or (re-) nationalisation?* Ph.D. thesis, Florence, European University Institute (en cours).

- Hyman, R. (2000) 'European industrial relations: from regulation to deregulation to re-regulation? The end of an old regime and the struggle for a new order', in: F. Verzetnitsch and Verein Zukunfts- und Kulturwerkstätte (dir.) *Europa 2000+*, pp. 5-16. Wien: Verein Zukunfts- und Kulturwerkstätte.
- Langneau, E., & P. Lefébure (1999) 'La spirale de Vilvorde: médiatisation et politisation de la protestation. Un cas d'eupéanisation des mouvements sociaux', in: *Les cahier du CEVIPOF*, 22, Paris.
- Majone, G. (1994) 'Understanding Regulatory Growth in the European Community', EUI Working Paper SPS No. 94 /17, Florence, European University Institute.
- Marshall, T. H. (1992) 'Citizenship and social class', in Marshall T.H. and Bottomore T., *Citizenship and social class*, London: Pluto Press, pp.3-51.
- Martin A. (2000) 'Social pacts, unemployment, and the EMU Macroeconomic Policy', in: G. Fajertag, & P. Pochet (ed.), *Social pacts in Europe – New Dynamics*, Brussels, ETUI and OSE.
- Pernot, J.-M. (1998) 'Une université européenne du syndicalisme? L'Europe des syndicates' in: *Politix*, 43(3) 53-78.
- Pizzorno, A. (1978) 'Political exchange and collective identity in industrial conflict', in: Crouch, C., Pizzorno A. (dir): *The resurgence of class conflict in Western Europe, since 1968, Vol. 2*, pp. 277-298. London: Macmillan.
- Sassoon, D. (1996) *One hundred years of socialism*. London: Fontana Press.
- Schmitter, P. C. (2000) *How to democratize the European Union - and why brother?*, Maryland and Oxford: Rowman & Littlefield.
- Schönhoven K. & Weber H. (1996), *Quellen zur Geschichte der deutschen Gewerkschaftsbewegung im 20. Jahrhundert. Band 11. Der Deutsche Gewerkschaftsbund 1949-1956*. Köln: Bund Verlag.
- Schulten, T. (2001) "'Doorn group' holds forth annual meeting", in: *EIROOnline*, September 2000. <http://www.eiro.eurofound.ie/2000/09/Feature/DE0009281F.html>
- Schulten, T., & R. Bispinck (2001) *Collective Bargaining under the Euro. Experiences from the European metal industry*. Brussels: ETUI.
- Streeck W., (1998)"Industrielle Beziehungen in einer internationalisierten Wirtschaft" in Beck U., *Politik der Globalisierung*, Frankfurt am Main: Suhrkamp.
- Streeck, W. (1999): 'Competitive Solidarity: Rethinking the "European Social Model"', MPIfG Working Paper 99/8. Köln: Max Plank Institute for the Study of Societies.
- Vanhulle, St., et al. (1998) *Le choc Renault Vilvorde*, Bruxelles/Paris: EPO/VO Editions.